

RAPPORT MORAL

Assemblée Générale du 13 octobre 2017

48^{ème} congrès de l'Unifa à Metz

Nos valeurs.	1
L'Unifa première représentation professionnelle des architectes	2
Architectes non-employeurs	3
Bilan du bureau actuel	4
Développement	6
Communication	7
Projection vers l'avenir	7

En 2015, l'Assemblée Générale de MONTPELLIER, nous a confié la direction de l'Unifa. C'est votre vote, votre choix et nous avons voulu répondre à votre confiance par une grande détermination en prenant à cœur de porter plus haut et plus loin les architectes et leurs valeurs.

Le rapport moral se distingue du rapport d'activités en ce qu'il rappelle ces valeurs, fait le bilan des objectifs passés et introduit le débat sur les orientations futures. C'est un bilan « politique » qui exprime les différentes orientations proposées aux adhérents.

En cette année électorale, il a vocation à ouvrir le débat en Assemblée Générale au 48^{ème} congrès de l'Unifa à Metz.

Congrès de METZ ([cliquer ici](#))

Nos valeurs.

"Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix" C'est ce principe qui est affirmé dans le préambule de la V^{ème} république.

De fait, alors, que dans le cadre de notre profession réglementée, s'inscrire à l'ordre est une obligation, s'engager dans un syndicat est un droit.

L'Unifa réunit des syndicats territoriaux d'architectes et des syndicats d'architectes à exercice spécifique, constitués conformément aux dispositions du Code du Travail et respectant dans leurs statuts, les principes agréés par elle. Elle a pour objet de mettre au service de la profession d'architecte la puissance de l'action syndicale.

L'Unifa est apolitique. Elle est une fédération de syndicats, dont elle respecte l'autonomie. Elle rassemble tous les architectes quelle que soit la taille de leur agence.

Notre fonctionnement est profondément démocratique. Chaque adhérent est identiquement représenté et défendu.

Les leçons du pouvoir

Ces principes et ces valeurs souvent répétés paraissent criants de vérité, quand on a l'honneur de diriger cette puissante institution. Le Bureau National de l'U.N.S.F.A. et son président en particulier reçoivent, en effet, quotidiennement, une quantité d'informations sur la profession, sur les organisations qui la régissent, l'animent ou la représentent. Nous en tirons une certitude: "**l'Unsfa est propre et transparente**".

Pas de magouilles, pas de prébendes, mais l'engagement de centaines de volontaires dans un objectif commun: **servir et faire avancer la profession d'architecte.**

Quand on a connaissance, chez les autres, de faux-en-écriture, de rentes de situation, de chantages, nous pouvons reconnaître les mérites de l'Unsfa qui puise son intégrité dans la force de ses structures, l'engagement de ses adhérents et les principes démocratiques actés dans ses textes fondamentaux.

C'est à l'Unsfa qu'un architecte peut donner en toute confiance son pouvoir de représentation.

Qu'il soit employeur, c'est une évidence!

Et pour tous les architectes, qu'ils viennent participer à la richesse de nos débats pour comprendre la force de nos actions.

Qui sait quoi? Qui fait quoi?

Le nombre et la diversité de nos adhérents font de l'Unsfa, la représentation professionnelle, capable de prendre le pouls de la profession à chaque instant, partout en France et en outre-mer.

Telle situation ou telle pratique, ici. Telles problématiques, là-bas. Nos 6 conseils nationaux par an, notre congrès, nos échanges nous permettent d'identifier les problèmes et les aspirations des architectes.

Et les pouvoirs publics et les medias qui ne manquent pas de nous consulter le savent.

Pour les architectes, c'est à l'Unsfa que cela se passe

L'Unsfa première représentation professionnelle des architectes

C'est devenu une réalité avec le décret du 26 avril 2017 et l'arrêté du 20 juillet 2017

Depuis 17 ans, l'Unsfa partageait la représentativité patronale des architectes à égalité avec le Syndicat de l'Architecture. Le ministère du travail a publié le mercredi 26 avril, la nouvelle répartition pour les 4 années à venir.

C'est une révolution qui permettra enfin de conduire rigoureusement les négociations avec les représentants des salariés de la branche.

Malgré l'opposition de l'UNSFA à la signature de nombreux accords, des avenants dévastateurs ont étouffé nos entreprises.

Désormais, l'Unsfa obtient les audiences suivantes :

- Pour les entreprises (adhérents branche) : 74,67%
- Pour le nombre de salariés (adhérents employeurs) : 69,23%

Cette nouvelle répartition ouvre de vraies perspectives pour les agences d'architecture et les préserve de tout abus. Nous allons pouvoir assurer pleinement la défense des architectes employeurs. Nous conduirons les discussions de la branche dans un souci d'équilibre, à même de donner à nos agences une solidité économique et une sécurité juridique.

Les récentes élections nationales vont donner priorité aux accords de branche. Il faut maintenir cette branche qui gère nos spécificités. Soyez assurés que vos intérêts y seront bien défendus.

Pour favoriser l'embauche des jeunes et assurer le renouvellement de la profession, nous aurons pour objectif de faciliter leur insertion professionnelle. C'est au sein des agences et non dans des organismes publics ou semi-publics que les étudiants et les jeunes diplômés peuvent compléter leur formation initiale.

Au nom du bureau, des participants au paritarisme, au nom des permanents du siège, j'adresse à tous les adhérents nos très grands remerciements pour cette très importante avancée.

Dorénavant, aucun accord de branche ne pourra être signé sans l'Unsa.

Paritarisme CPNNC/CPNEFP/APGP

On se perd souvent dans ces acronymes barbares: CPNNC / CPNEFP /APGP. Ce sont pourtant les fondements de la représentativité patronale reconnue à l'Unsa par le Ministère du Travail. Avec une majorité indiscutable depuis cette année.

Une *branche professionnelle* regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective. Nous avons une branche professionnelle architecture et vous pouvez consulter le site <http://www.branche-architecture.fr/> pour en comprendre les mécanismes.

Grâce à nos deux adhérents, successivement présidents de l'APGP, grâce à nos responsables et à nos participants dans les commissions, nous commençons à remettre de l'ordre dans un maquignonnage qui était susceptible de déshonorer fortement les instances représentatives de la profession.

Un architecte qui emploie des salariés se doit de savoir à quel syndicat représentatif, il confie les intérêts de son agence. Toutes les dispositions relevant des contrats de travail sont discutées dans les commissions paritaires avec des décisions extrêmement importantes. La vie de toute son agence est fortement concernée.

L'Unsa joue pleinement son rôle dans le paritarisme et y défend, en pleine transparence, les intérêts des architectes employeurs

Architectes non-employeurs

Pour les architectes non-employeurs, l'Unsa n'a cessé de combattre et d'appuyer les mesures favorables à la profession dans les textes réglementaires et législatifs.

Historiquement avec la loi de 1977, puis la loi MOP, et bien d'autres dispositions dont la TVA réduite dans l'ancien.

Aujourd'hui avec :

- La mise en application de la loi LCAP
- la transcription des directives européennes,
- Le seuil à 150 m²,
- La formation des architectes pour concevoir les lotissements,
- L'organisation des architectes en réseau pour l'immense chantier de la rénovation
- L'enregistrement des demandes d'autorisation d'urbanisme pour lutter contre les signatures de complaisance et l'usurpation du titre.

Demain avec :

- Le développement des réseaux internes et externes,
- La réflexion sur la réforme nécessaire de nos responsabilités,
- L'ouverture vers de nouvelles pratiques,

- Une forte stratégie d'influence auprès des décideurs.
- La promotion des architectes dans le domaine de l'urbanisme

Un architecte en exercice individuel bénéficie par son adhésion à l'Unsfa de toutes ses actions, d'une assistance aux questions juridiques relatives aux marchés publics, d'une formation continue bien organisée et mieux prise en charge, de tarifs préférentiels, tels l'abonnement au REEF ou les produits BIM.

Il peut intégrer les réseaux de compétence, échanger avec ses collègues et confrères, être au cœur de l'information, des échanges d'expérience et des prises de décision.

L'Unsfa est à l'écoute de toutes les pratiques du métier. Elle aide ses adhérents à résoudre leurs problèmes; elle porte leurs aspirations.

Bilan de l'actuel bureau

Le programme présenté à Montpellier en 2015 comprenait **quatre grands axes** :

- La stratégie d'influence
- L'action dans le paritarisme social
- L'anticipation pour notre métier
- La visibilité de notre représentativité syndicale

Qu'en est-il ?

La stratégie d'influence.

Nous sommes les acteurs du BIM et nous devons en être les managers. L'Unsfa se positionne en première ligne pour aider les syndiqués à aborder ces évolutions numériques. Toutes les actions menées en 2017 par l'Unsfa, ont affirmé notre positionnement volontaire sur ce sujet et ont abouti à la naissance de l'association ADN Construction (Association pour le Développement du Numérique dans la Construction). Avec une forte participation dans les réunions porteuses du sujet, avec des outils spécifiques, avec le club BIM Prescrire, le BIM est omni présent dans les actions de l'Unsfa.

L'Unsfa siège au conseil et au bureau du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique qui examine tous les textes concernant les travaux de constructions ou de rénovations

Notre appartenance à l'UNAPL et notre participation au bureau national, permettent à l'Unsfa de contribuer à la gouvernance d'ACTALIANS (OPCA PL gestionnaire des fonds de la Formation Professionnelle des Professions Libérales et de l'Hospitalisation Privée à but lucratif), avec le poste de Vice-Président du bureau de la section Cadre de Vie.

Nous sommes aujourd'hui largement représentés au conseil d'administration de la CIPAV qui va renouveler ses membres à la fin de l'année 2017.

Nos relations permanentes avec la MAF ont permis de faire réaliser des études juridiques complexes telles, celle sur les SPL.

Régulièrement présents au Conseil des Architectes d'Europe, nous avons pleinement participé au Congrès de SEOUL de l'Union Internationale des Architectes. Outre le rayonnement de la profession à l'international, les échanges enrichissent les débats et confortent la pertinence de nos propositions.

Nous participons actuellement à l'étude sur la mesure de la valeur économique, matérielle et immatérielle, de l'architecture et de l'ingénierie, dans le coût de la construction lancée par le Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de la Culture et de la communication, en faisant valoir de nombreuses observations que seuls les architectes, par leur large champ de vision, sont à même d'exprimer.

Oui, l'intervention de l'architecte est toujours une économie!

Le parcours de la loi LCAP a été remarquable. D'autant que rien n'était écrit ou annoncé dans les programmes politiques de 2012. L'Unsa et l'ordre des architectes ont produit un travail conjoint qui a permis d'aller presque aussi loin que ce qu'il était permis d'espérer. Et rien ne laisse augurer que Patrick BLOCHE aura dans la nouvelle assemblée nationale, un ou des acteurs politiques qui lui succéderont avec les mêmes ambitions.

Nous devons donc, par-delà notre présence dans les organisations professionnelles, reconstituer nos soutiens dans les instances législatives et exécutives.

C'est l'adhésion de nombreux architectes, leur engagement qui fortifiera notre stratégie d'influence.

L'action dans le paritarisme social

Les objectifs de la représentativité ont été atteints. Il faut désormais assumer pleinement nos responsabilités dans les commissions nationales et régionales, être vigilants sur les changements législatifs et proposer à toutes nos entreprises des feuilles de routes pour l'application de la nouvelle "Loi Travail".

Un point bimestriel permettra à nos adhérents d'assimiler les nouvelles règles et de comprendre leurs enjeux dans notre structure. Il permettra d'affiner la stratégie de l'Union.

L'anticipation pour notre métier.

Former les architectes, c'est préparer demain. Permis d'aménager, BIM, BEPOS, bas carbone, le GEPA, tout en consolidant nos compétences, nous forme sur les grands enjeux. Les besoins de la profession sont anticipés. Ils s'appuient sur une ingénierie de formation qui est en immersion avec la grande communauté des syndiqués.

De nombreux sujets restent d'actualité:

- Renforcer les agences en intégrant les différentes composantes de la maîtrise d'œuvre.
- Organiser le travail en réseau.
- Construire des pôles de compétences pour répondre à la diversité et aux exigences de la commande (tel le BIM et la rénovation).
- Maintenir un haut niveau de savoir-faire par la formation initiale et la massification de la formation continue, notamment sur les nouvelles techniques et les nouveaux marchés (BIM, accessibilité, rénovation énergétique, etc.).
- Eradiquer le dumping des honoraires.
- Lutter contre les signatures de complaisance des confrères, voire de non-architectes.

La politique de l'Unsa s'appuie, dans tous ces domaines, sur **le principe d'indépendance de l'architecte.**

Poursuite de l'action du bureau actuel

La politique de demain doit donner une priorité absolue à la communication et au développement.

En effet, nous voyons la multitude des sujets pris en main par l'Unsa, mais il est primordial:

- De faire savoir ce que fait l'Unsa
- D'inciter de nombreux confrères et consœurs à nous rejoindre
- D'organiser les équipes de travail par secteur
- D'améliorer le travail des permanents du siège
- D'assurer une communication interne méthodique
- D'inciter les syndicats adhérents à se développer
- De battre la campagne dans les déserts syndicaux et les départements en déshérence.

Les réunions du Conseil National de l'Unsa, du Conseil des Régions sont ouvertes à ceux qui veulent agir.

Au sein du Conseil des Régions, des responsables territoriaux se sont engagés avec conviction. Nous travaillons à faciliter leur organisation avec notamment la mise à disposition d'une plateforme de partage de documents et d'une plateforme de travail collaboratif.

Dans les syndicats, de nouveaux présidents ont pris leur fonction et participent aux conseils nationaux. Nous les saluons et les accueillons pleinement dans ces instances.

Nous avons conscience de l'impérative nécessité d'une communication précise, rapide et pertinente. Le chantier est en cours, notre objectif est de présenter une communication renouvelée et diversifiée au premier semestre 2018.

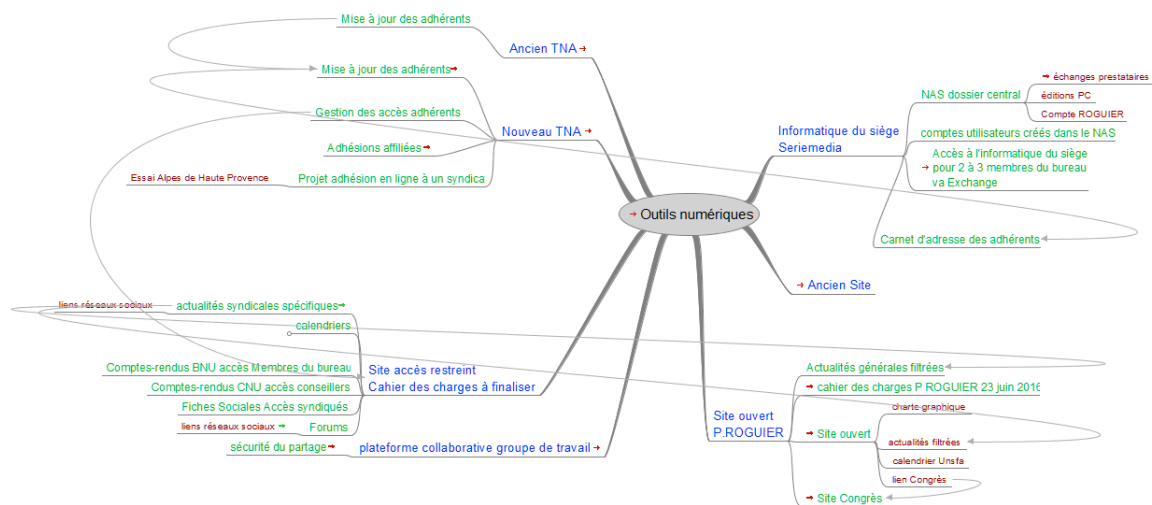
C'est par elle que nous devons faire connaître l'importance du travail de l'Unsa, attirer de nouveaux adhérents et renouveler nos troupes.

Développement

Nous avons entrepris, il y a 18 mois la transformation de nos outils numériques et avons pour but de la finaliser d'ici la fin de l'année.

C'est grâce à eux que nous avons gagné la bataille de la représentativité, mais outre le recensement de nos adhérents, il faut gérer les accès de la communication, la constitution de réseaux et l'organisation du travail collaboratif à distance. Le schéma ci-dessous donne l'architecture du programme de rénovation et ses interférences entre l'informatique du siège, le tableau numérique des adhérents, le site Internet, les documents et les espaces mis à disposition des adhérents dont les plates-formes collaboratives:

Nos outils



Ainsi, une version bêta des plateformes collaboratives est désormais à votre disposition: 2. Plateformes collaboratives ([cliquer ici](#))

Le nouvel outil des adhésions en ligne est en version test. Chaque syndicat qui désire en disposer pourra, après avoir transmis ses tarifs, proposer une adhésion à souscrire en ligne. ([cliquer ici](#))

L'objectif, bien évidemment est de convaincre de nombreux architectes de nous rejoindre. Avec 3 desseins:

- être le maximum d'architectes à faire avancer notre profession.
- Echanger avec les pouvoirs publics avec l'appui du nombre d'architectes que nous représentons.
- Préparer le prochain comptage de la représentativité sur la base du nombre d'adhérents en 2019, et progresser encore.

Communication

Notre revue Passion Architecture a atteint un haut niveau de reconnaissance et de visibilité parmi les publications ayant trait à l'architecture et à la construction. Elle se classe 5^{ème} sur 36. Saluons, ici, le travail des Editions PC et de tous ceux qui contribuent à la revue.

Le travail de refonte de la lettre mensuelle et du site a affecté leurs publications. Nous le regrettons et nous avons la volonté de remettre cela en route rapidement:

- En nous appuyant sur un Passion Architecture, toujours bien construit, mais qui doit être encore plus connu
- En développant nos réseaux dans les médias pour donner un meilleur écho à nos travaux.
- En associant un support numérique et en thématissant les contenus pour faciliter les recherches.
- Avec un site Internet de communication interne et externe
- Avec des bases de données informées et partagées
- Et l'utilisation des réseaux sociaux, avec l'apprentissage spécifique de leurs utilisations à l'identique de ce qui est fait dans le monde politique et professionnel.

Il est primordial de rajeunir, dynamiser, révolutionner notre communication externe et interne qui est la substance de notre Union.

Projection vers l'avenir

Rappelons-le: il faut préserver, garantir et développer **l'indépendance de l'architecte**.

L'ordre des architectes est un précieux allié. Nous sommes une profession réglementée concurrentielle. A la différence de celles qui nécessitent une autorisation d'établissement et qui pratiquent des tarifs encadrés.

La profession réglementée protège le consommateur : un architecte inscrit à l'ordre est compétent par sa formation initiale, est garant de ses actes parce que régulièrement assuré, est sachant sur l'évolution du métier grâce à la formation continue contrôlée.

Nous ne laissons pas les prétendants au n'importe quoi investir une économie numérique en se présentant comme des professionnels du bas prix, voire du gratuit, au détriment de la qualité et des garanties attachées à nos services.

Le chemin d'un architecte commence dès sa vocation. Notre union doit accompagner ce parcours, favoriser les vocations, former les jeunes, assurer la pérennité des entreprises d'architecture au-delà du chemin professionnel indépendant qui ne doit pas s'éteindre en fin de carrière.

Parallèlement, la constitution des réseaux doit accompagner et anticiper l'évolution de notre métier.

Grâce au BIM, bien évidemment. Mais également par le regroupement des structures isolées.

Nous continuerons à accompagner les architectes pour l'exercice des nouvelles responsabilités confiées par le législateur dans les procédures de projet d'aménager, organiser leur intervention dans la rénovation globale et la transition énergétique. Comme cela est prévu pour le salon des maires du 21 au 23 novembre 2017, nous interpellons les pouvoirs publics pour qu'ils mettent en œuvre les dispositions de la loi LCAP (recours au concours, innovation, réduction des délais d'instruction...) et qu'ils sachent toute l'expertise que les architectes peuvent apporter pour comprendre leur cité et construire leurs projets.

Nous ferons des propositions concrètes et précises sur les responsabilités qui accablent et paralysent notre exercice professionnel. Il est insupportable d'entendre dire que les jeunes architectes doivent être formés sur l'immensité des responsabilités qui les attendent et de voir, dans le même temps, les hommes de justice, les assureurs contempler ces dispositions qui étouffent nos capacités à mettre nos compétences au service de tous. Comme si cette surcharge ne pouvait être corrigée au bénéfice des architectes et de toute la société.

Nous sommes fiers d'exercer cette responsabilité qui est le répondant de notre fonction et de nos compétences. Mais réalise-t-on que beaucoup trop de constructions se font sans architecte? L'obligation de recours

n'est pas une fin en soi; libérer notre champ d'action, dispenser nos savoirs et nos expériences demandent à ce que notre responsabilité professionnelle, les assurances qui les accompagnent soient reconsidérées.

Il est inaudible d'entendre un magistrat affirmer que sa problématique se fonde sur le fait de savoir "*où trouver l'argent, et puisque l'architecte est bien assuré*"..."

On ne peut se contenter d'un constat. Il faut réfléchir, agir, s'interroger sur la confusion qui est faite depuis le XIX^{ème} siècle entre entreprises et architectes, recadrer la présomption de responsabilité, encadrer l'omnipotent devoir de conseil. Comparer avec les autres pays européens, confronter l'assurance des personnes et l'assurance de la chose. Contractualiser la responsabilité dans certains cas.

En un mot ne pas prendre pour argent comptant, des principes et une situation qui produisent de nombreux effets pervers.

Parallèlement, les mises en conformité en matière d'accessibilité sont loin d'être terminées. Il nous faut être présent dans la seconde et troisième vague des AD'AP. Le BIM doit rentrer dans toutes les agences et l'Unsa en sera le moteur. La transition énergétique devra se faire dans le cadre d'une rénovation globale initiée par les architectes.

Faire porter nos projets et nos attentes par les décideurs, être la représentation référente et exemplaire des architectes-employeurs, construire nos pratiques de demain, faire connaître et reconnaître l'Unsa. C'est tous ensemble que nous pouvons y arriver.

Soyons tous ensemble, réactifs, actifs et prospectifs...



Régis CHAUMONT
Président de l'Unsa